

Notes biographiques Monsieur Louis Laberge

Monsieur Louis Laberge a quitté la présidence du conseil d'administration du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) en février 1994. Il demeure toutefois au Fonds, à temps partiel, à titre de président-fondateur et il siège au conseil d'administration. Monsieur Laberge est aussi membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Laberge avait renoncé à la présidence de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) en juin 1991 pour consacrer toutes ses énergies au Fonds de solidarité.

Leader charismatique, respecté et aimé de ses membres à qui il le rendait bien, monsieur Laberge a participé, en tant que commissaire, aux travaux de la Commission Bélanger-Campeau qui, le 26 mars 1991, recommandait à l'Assemblée nationale l'adoption d'une loi établissant le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Né à Ste-Martine, dans le Québec, le 18 février 1924, monsieur Laberge a fait ses études secondaires à l'École supérieure St-Stanislas.

Mécanicien en aéronautique de son métier, il a adhéré au mouvement syndical en 1944, alors qu'il était à l'emploi de la société Canadair, de Saint-Laurent, dont le personnel est représenté par l'Association internationale des machinistes (AIM-FTQ).

Au sein de la loge 712 de l'AIM, monsieur Louis Laberge a été successivement délégué d'atelier (1946), membre du comité de redressement de griefs (1947) et agent d'affaires (1948).

En 1961, il devenait représentant international de son syndicat, poste qu'il occupa jusqu'en 1964, alors qu'il était nommé à la direction du service d'organisation au Québec du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (TUA – TCA depuis 1986).

En tant que président de la FTQ, il a assumé le poste de vice-président provincial du Congrès du travail du Canada (CTC) et de membre de la commission de révision des statuts et des structures du CTC.

Monsieur Laberge fut également membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, du Comité administratif et du Conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

La carrière syndicale de monsieur Laberge a toujours débordé les frontières de son propre syndicat. En 1949, il devenait membre du comité exécutif de l'ancien Conseil des métiers et du travail de Montréal (maintenant le Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain); il y accéda au poste de secrétaire correspondant en 1950, et à

la présidence, en 1956. Il a été président de cet organisme de même que du nouveau Conseil jusqu'en 1963.

Monsieur Laberge fut vice-président de la FTQ de 1962 à 1964, après en avoir été vice-président régional de 1958 à 1960.